

OBJET : M. 2024-017C- Contrat pour une prestation musicale avec l'association LABEL SOIREE - Approbation.

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la Commune organise un évènement à l'occasion de la Fête Nationale **le 13 juillet 2024**,

VU le devis n°2024D0403 de LABEL SOIREE sise 29 rue Armande Béjart – Crégy-Les-Meaux (77124), représentée par Madame Elise DESVARENNES, en sa qualité de présidente, proposant une prestation musicale.

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1er. - Un contrat est signé entre LABEL SOIREE et la Commune d'Othis pour une prestation musicale lors de la Fête Nationale organisée le 13 juillet 2024. Cette prestation se répartit comme suit :

- de 19h00 à 21h00 : une musique d'ambiance
- de 21h00 à 01h00 : un orchestre

Lieu : La place Agora - Othis (77280)

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la collectivité.

Article 3.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée à la présidente de LABEL SOIREE.

Fait à Othis, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire,



Viviane DIDIER